

# Vecteurs et ravageurs, contrôle et biodiversité

Colloque  
scientifique

**9 et 10 novembre 2022**  
**Agropolis - Montpellier**



## *Direction générale de la Santé*

Suivi des arboviroses et des zoonoses (VSS1)

Réglementation maladies transmises par les arthropodes vecteurs (VSS1)

Coordination des acteurs / Arbocarto, SI-LAV, signalement moustiques et tiques (VSS1)

Demande d'expertise ANSES / HCSP / SPF (VSS1)

Urgence / crises / ORSEC (CORRUSS / VSS1/VSS2)

PNSE – PRSE – CLS (EA et Sous-directions concernées)

Recherche (Mission Stratégie et Recherche) Outre-mer (Mission OM)  
budget / marchés publics (SG)

Sécurisation des produits du corps humain (HCSP/EFS/ABM/SSA/DGS[VSS1/PP])



- **Précise les actions de prévention que les maires peuvent mettre en œuvre au titre de leur compétence générale d'hygiène et de salubrité**
  - *Cela ne crée pas d'obligations nouvelles pour les maires*
  - *Logique de « boîte à outils »*
- **Transfert les missions de surveillance entomologique et d'intervention autour des cas des conseils départementaux aux ARS, lesquelles peuvent les réaliser en régie directe ou les confier à un opérateur préalablement habilité**
  - *L'arrêté LAV du 23 juillet 2019 et la circulaire DGS/VSS1/2019/258 du 12 décembre 2019 relative à la prévention des arboviroses remplacent le plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole et fixent le cadre national de la surveillance et des interventions*
  - *Le nouveau dispositif réglementaire entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la Martinique et la Guyane*
- **S'appuie sur le dispositif ORSEC pour faire face à d'éventuelles épidémies**
- **Conséquences**
  - *Recentre les conseils départementaux sur leurs missions de lutte contre les nuisances selon l'esprit initial de la loi de 1964 tout en leur laissant la possibilité de répondre aux marchés publics des ARS pour contribuer à la LAV*



## *Articles R. 3114-9 et suivants du CSP– application au 01/01/2020*

Le dispositif de prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques repose uniquement sur le Code de la santé publique avec pour acteurs :

- ARS pour la surveillance entomologique des insectes vecteurs
- ARS pour le recueil des signalements des cas humains (dispositif MDO)
- ARS et CIRE pour les enquêtes épidémiologiques en lien avec les cas
- ARS et/ou son opérateur habilité pour les interventions autour des Cas
- SpF et CIRE pour la surveillance épidémiologique (L. 1413-1)
- Préfet, sécurité civile, ARS pour la réponse aux épidémies (ORSEC LAV)
- ANSES pour l'expertise sur les vecteurs et sur les dispositifs en lien avec la LAV





MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

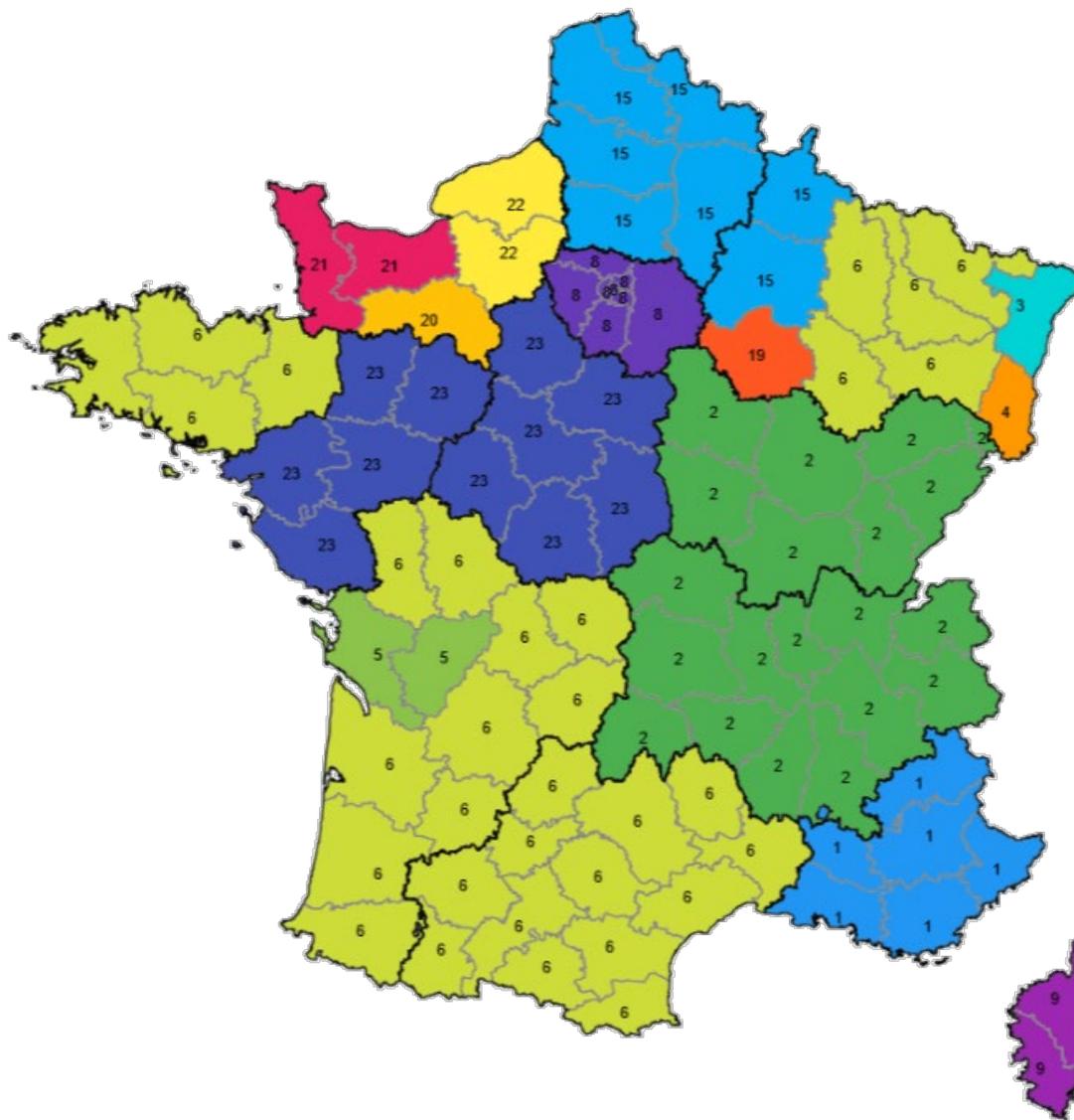
# Répartition des acteurs suite à l'attribution des marchés publics

## Traitements

Traitements LAV métropole :  
15 opérateurs

Territoires  
ultramarins :

5 opérateurs  
différents



### Opérateur traitements LAV

19	SDDEA	1
3	SLM07	
6	Altopictus	
8	ARD	
4	Brigades vertes du Haut-Rhin	
15	CD 02 - Laboratoire de l'Aisne	
5	CD 17	
9	Collectivité de Corse	
20	EFFITERR	
1	EID-Med	
2	Entente interdépartementale Rhône-Alpes	
21	FARAGO Manche-Calvados	
22	GDS Services	
23	Rentokill	

Répartition des différents opérateurs des ARS pour les interventions et traitements autour des malades d'arboviroses en métropole pour 2022



## Déclinaison du dispositif depuis 2019

2019  
1 Décret,  
3 arrêtés  
d'application  
1 circulaire

2019 appel à  
habilitation

Nouvelle réglementation appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2020

2020 habilitation

2020 marché public  
LAV

Guyane et Martinique application au 1<sup>er</sup> janvier 2023

2023 Volets ORSEC  
LAV (Préfets/ARS)

2023 nouvel appel  
à habilitation

Tacite reconduction  
si durée 1 an

2023 projet RETEX  
impactant  
→ instruction DGS  
→ CCTP

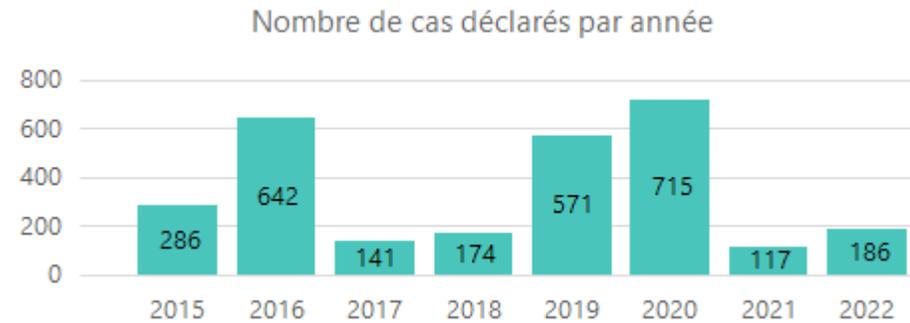
2024  
modification arrêté  
LAV,  
arrêté surveillance  
résistance

2024 habilitation

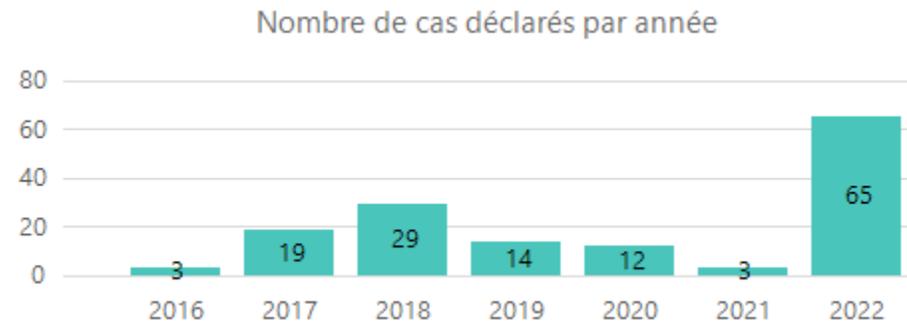
2024 nouveau  
marché public LAV



Malgré la reprise des voyages, le nombre de cas importés d'arbovirose répertoriés en métropole reste faible :



Mais une année exceptionnelle pour la transmission autochtone en métropole :



Source des données





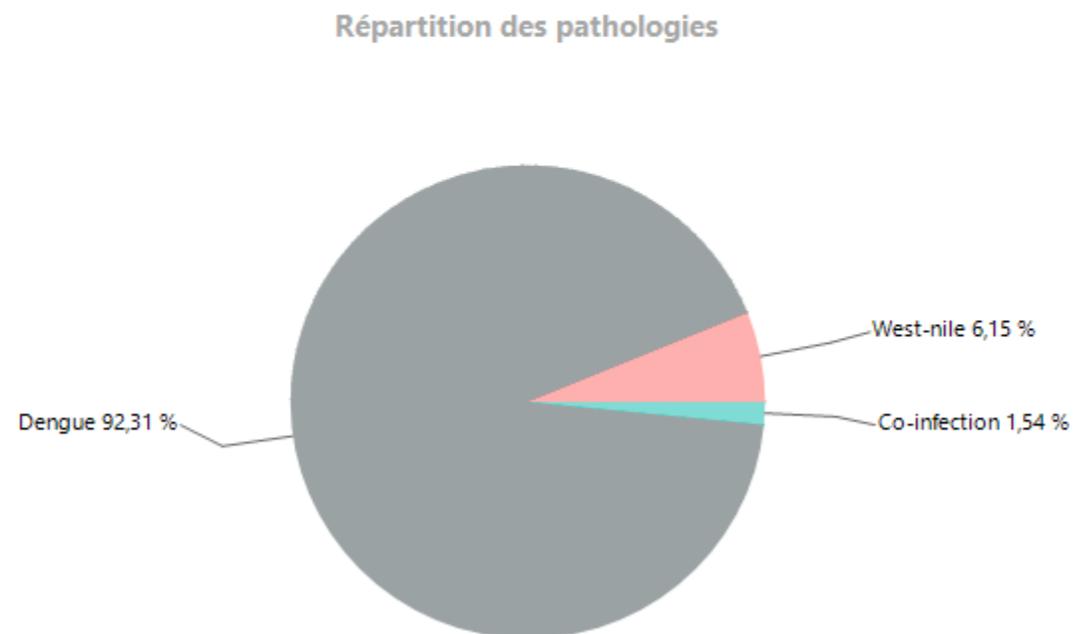
Mais une année exceptionnelle pour la transmission autochtone en métropole :

## Nombre de cas par genre et type de maladie

Point de vue : Année ( 2022) - Mois (Tous) - Région ( Métropole) - Département (Tous) - Commune (Tous) - Pathologie (Tous) - Statut du cas ( Cas confirmé, Cas suspect, Cas probable, Non renseigné) - Origine du cas ( Cas autochtone)

Genre de l'espèce	Nombre de cas	%
Aedes	64	98,5 %
Culex	1	1,5 %
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100,0 %</b>

Pathologie	Cas confirmé	Cas probable	Cas suspect	Total	%
Dengue	48	11	1	60	92,3 %
West-nile			4	4	6,2 %
Co-infection	1			1	1,5 %
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>65</b>	<b>100,0 %</b>



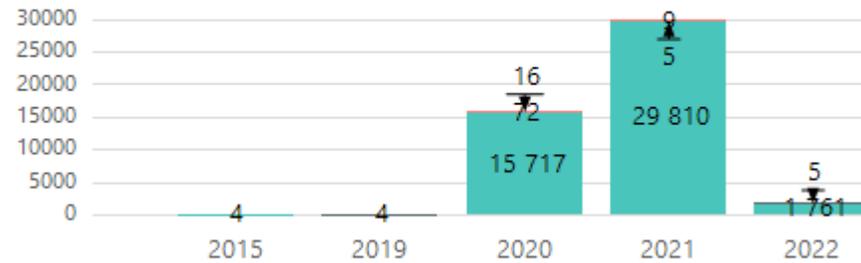
Source des données





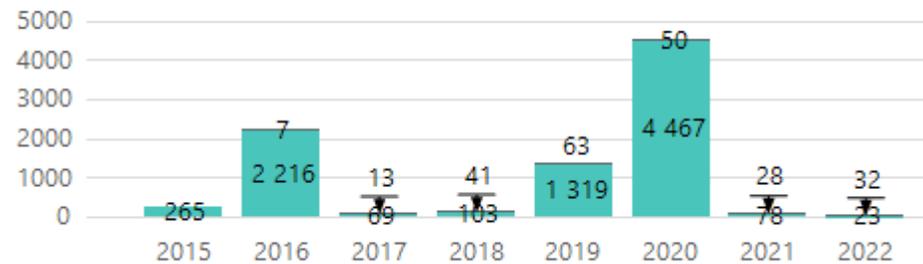
Fin de l'épidémie de Dengue à La Réunion, mais la circulation continue à bas bruit :

Nombre de cas déclarés par année



Idem pour les autres DOM :

Nombre de cas déclarés par année



Source des données





### 2022:

- Premiers lâchers d'*Aedes albopictus* porteurs de Wolbachia à La Réunion
- Expérimentation TIS sur le quartier d'une commune à La Réunion
- Autorisation par l'agence européenne du médicament vaccin Japonais Q Denga

### 2023 :

- Entrée en vigueur de la réforme à la Martinique et en Guyane
- Préparation de la saison 2023 de circulation des arboviroses
- Coupe du monde de rugby en septembre 2023

Source des données

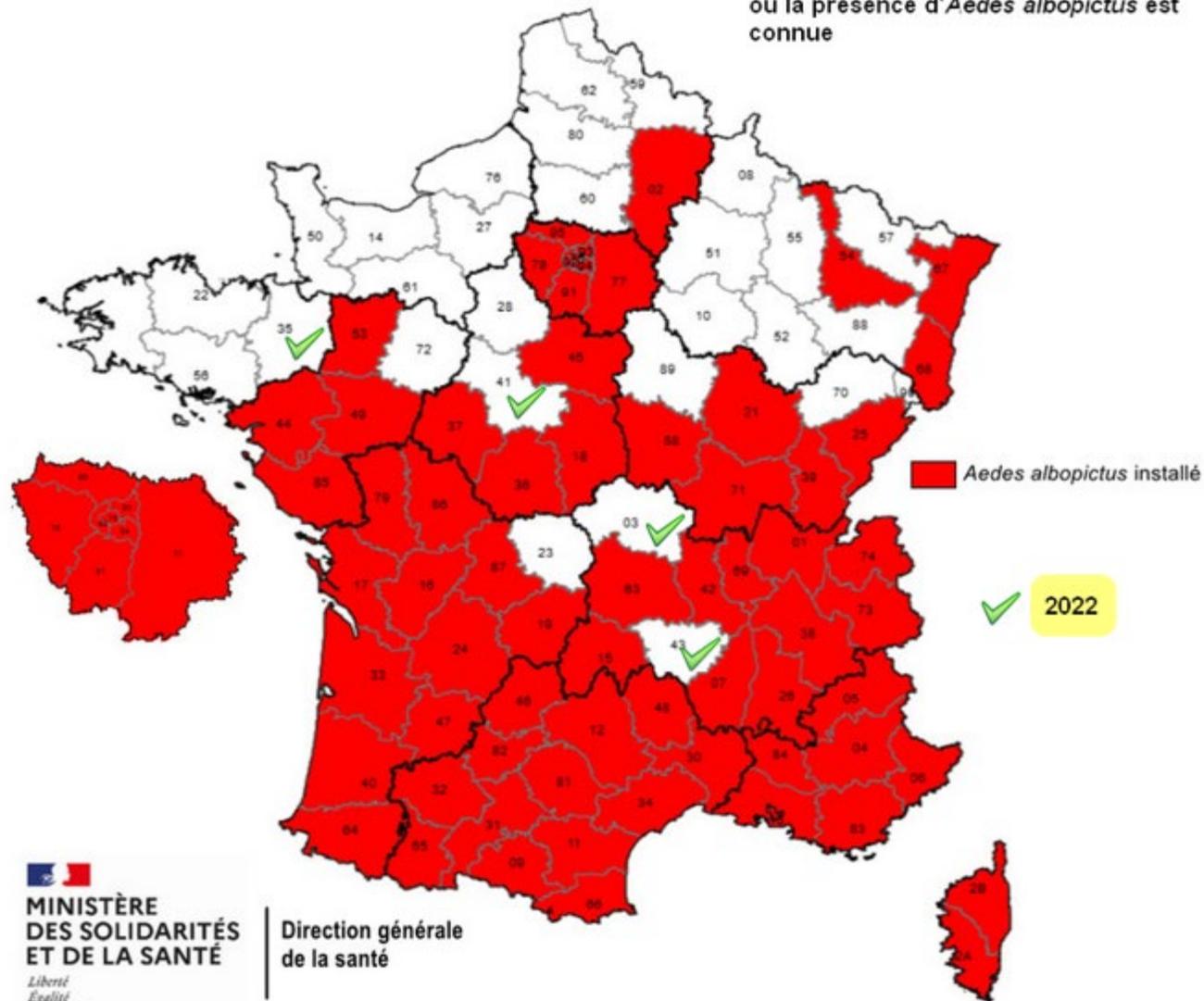




## Actualités 2022

- En métropole, la colonisation par *Aedes albopictus* du territoire nationale continue

Carte des départements de métropole où la présence d'*Aedes albopictus* est connue



2021 :  
+ 3 départements (45, 54, 95),  
+ 508 communes

2022 :  
+ 4 départements (03, 35, 41, 43),  
+350 communes,

Depuis 2004  
jusqu'aujourd'hui :  
71 départements,  
4363 communes  
colonisées

Source des données



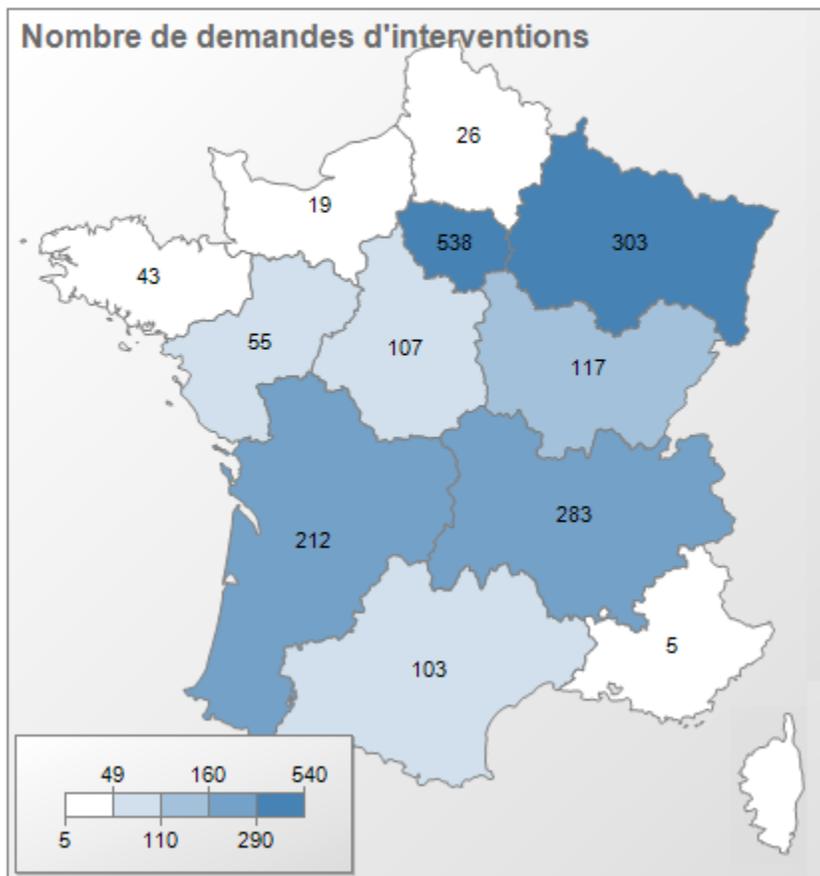


Les signalements sur le site Signalement-moustiques permettent de suivre l'avancée de la colonisation et la pression de nuisance sur les communes colonisées.

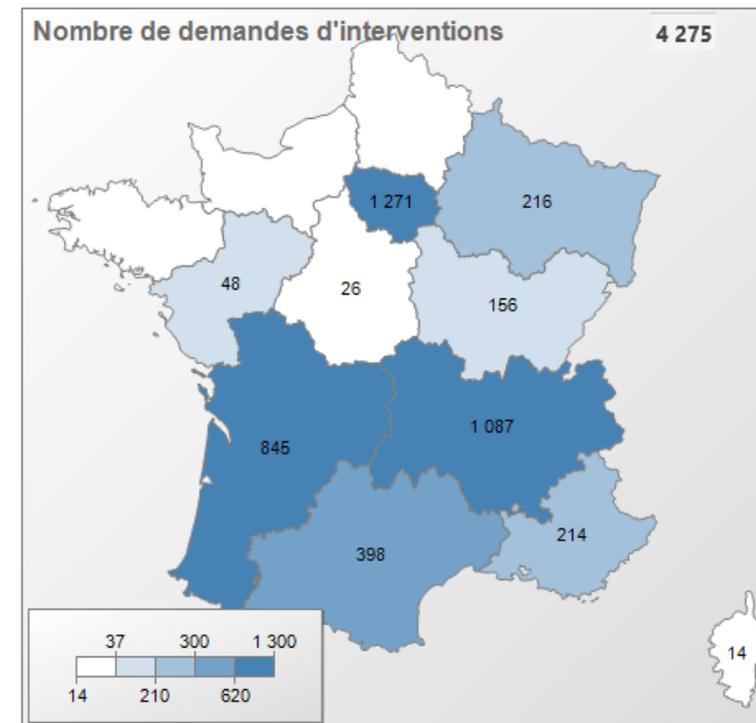
Point de vue : Année ( 2022) - Mois (Tous) - Région ( Métropole) -  
Signalements sur communes non colonisées

Région / département / Commune	Positif vecteur	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	232	51	283
Bourgogne-Franche-Comté	53	64	117
Bretagne	4	39	43
Centre-Val de Loire	62	45	107
Grand Est	143	160	303
Hauts-de-France		26	26
Ile-de-France	292	246	538
Normandie	2	17	19
Nouvelle-Aquitaine	158	54	212
Occitanie	82	21	103
Pays de la Loire	18	37	55
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	1	5
<b>Total</b>	<b>1 050</b>	<b>761</b>	<b>1 811</b>

Source des données



Signalements sur communes colonisées





- En métropole, la colonisation par *Aedes albopictus* est également suivie à l'aide d'un réseau de piège-pondeurs

